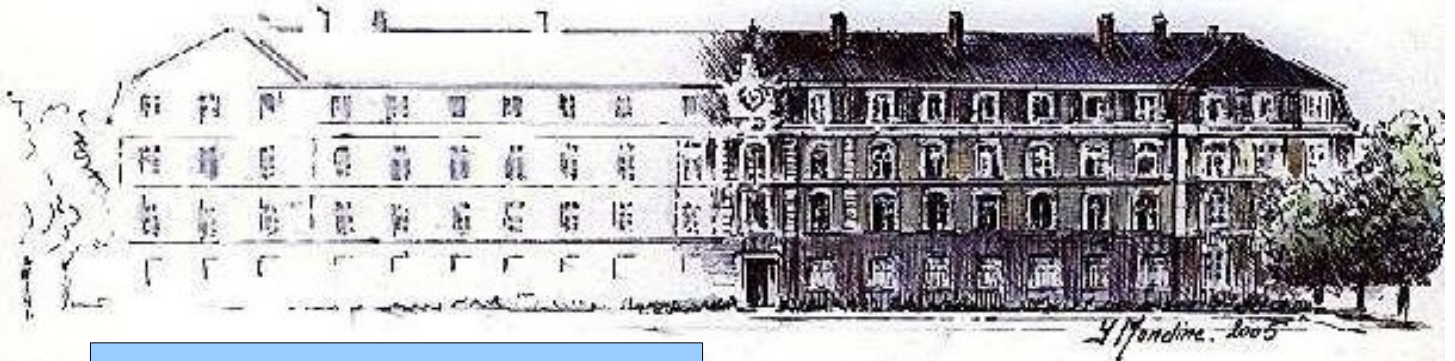
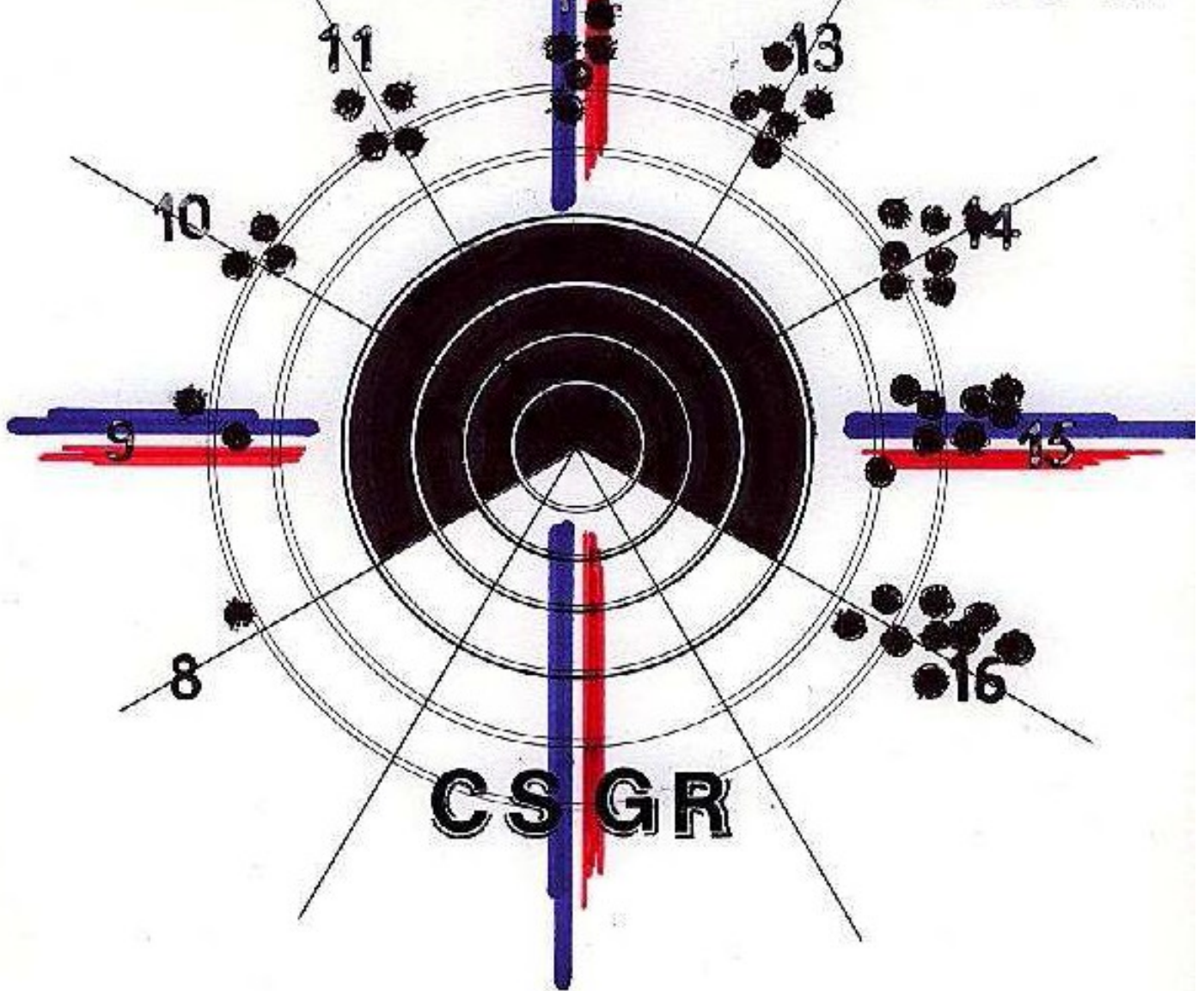




7ème édition
Dimanche 16 octobre 2011

8 HEURES CHRONO Mode TIR a 10 m



Renseignements :
Pascal et Marie-Claude KERLAU
02 40 18 21 98 - kerlau.pascal@free.fr

La Section tir de LA GARNISON DE RENNES organise sa 7ème édition des HUIT HEURES DE TIR à dix mètres le

Dimanche 16 octobre 2011 de 09 à 17 heures

dans son stand 10 mètres

Quartier Foch – Boulevard de Guines à RENNES 35000

**22 postes de tir à dix mètres pour 22 équipes carabine et pistolet
10 paillons arbalète field pour 10 équipes arbalète field**

Trophées à la meilleure équipe de chaque discipline

-
Voici les ingrédients

Prenez deux tireurs de carabine ou pistolet 10 mètres ou arbalète field

Ajoutez **20 euros** pour l'engagement de l'équipe

Regroupez l'équipe pour le premier match à 09 heures

à l'adresse suivante

Quartier Foch—Boulevard de la TA

Entrée par le Boulevard de Guines

35998 RENNES Armées

Alternez les tireurs

Enchaînez le deuxième match à 11 heures, le troisième à 13 heures et le dernier à 15heures.

Défoncez vous sur les deux matches de 60 coups ou les 10 volées de flèches

Participez à la finale « scratch » à 17 heures 30 avec les douze meilleurs tireurs carabine et pistolet et les 4 meilleurs arbalétriers

La GARNISON RENNES, club organisateur mettra en place une restauration rapide composée d'un plateau repas froid pour la somme de 10 euros sur réservation uniquement.

Le nombre de repas devra être indiqué sur la feuille d'inscription jointe en annexe.

Des rafraichissements, sandwiches, boissons chaudes et confiseries vous attendront à la buvette.

En espérant, vous compter nombreux à cette sympathique, sportive et conviviale compétition à 10 mètres.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renseigner et à retourner avant le 9 octobre 2011 à :

Pascal et Marie-Claude KERLAU

47 rue de la ville en Pierre à NANTES (44300) accompagné du règlement par équipe de 20 euros et des repas éventuels.

Renseignements : 02 40 18 21 98 – 06 08 90 82 18 (pascal) – 06 61 77 48 42 (marie-claude)–
kerlau.pascal@free.fr

**ANNEXE REGLEMENT
REGLEMENTDES HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES**

Article 1 : La compétition dite HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES est ouverte à tous tireurs à jour de sa licence fédération française de tir ou de la fédération des clubs sportifs et artistiques des armées pour la saison sportive en cours.

Article 2 : La compétition est arbitrée selon les règlements ISSF et IAU.

Article 3 : Le classement est OPEN sans distinction de catégorie. Tous les matchs se tirent sur 60 coups en 1 heures 45 ou en dix volée de quatre flèches de match.

Article 4 : Une équipe est composée de deux tireurs régulièrement engagés pour la compétition selon les possibilités suivantes : deux carabiniers , deux pistoliens ou deux arbalétriers . **Il n'est pas possible d'engager une équipe mixte.**

Article 5 : L'inscription d'une équipe ne sera validée que par l'envoi au comité organisateur de la fiche d'inscription dûment remplie accompagnée du montant du règlement libellé à l'ordre de la section tir du CS GARNISON RENNES.

Article 6 : L'arbitrage sera assurée dans la mesure du possible par des arbitres ISSF et à défaut par les bénévoles de l'association.

Article 7 : **Seule la meilleure équipe de chaque catégorie sera récompensée.**

Article 8 : Un classement est effectué par équipe dans chaque catégorie d'équipes. Un classement individuel est également effectué pour sélectionner les seize meilleurs pour la finale. (six carabiniers—six pistoliens et quatre arbalétriers)

Article 9 : Les concurrents s'engagent à respecter les horaires de la compétition soit :

Accueil à partir de 07 heures 30—Première série 09 heures – deuxième série 11 heures – troisième série 13 heures – quatrième série 15 heures. Remise des récompenses à 18 heures 30.

Article 10 : Les participants aux HUIT HEURES DE TIR autorisent la prise de clichés photographiques et vidéo pendant la durée de l'épreuve et leur diffusion par le CLUB SPORTIF GARNISON DE RENNES dans le cadre de ses actions publicitaires ou de propagande pour le tir sportif au CSGR.

Article 11 : Les participants s'engagent à respecter les règles de circulation et de fonctionnement dans l'enceinte du quartier Foch et à faire leur de tout litige survenant avec un tiers. Il s'engage par le présent à être non seulement licencié à la FFTIR ou à la FCSAD mais à être titulaire d'une assurance en responsabilité civile.

Article 12 : Toute équipe doit avoir un nom de baptême de préférence original ou atypique. A défaut, le club organisateur en attribuera un à l'équipe.

Article 12 : L'engagement à la compétition « HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.-----

Article 13 : Tout autre point non réglé par le présent règlement sera traité par le bureau du comité d'organisation composé du président de la section tir de la GARNISON RENNES ou son vice-président et deux membres du comité directeur.

**ANNEXE
BULLETIN INSCRIPTION**

7eme EDITION DES HUIT HEURES DE TIR DE LA GARNISON DE RENNES

NOM DE L'EQUIPE :

DISCIPLINE :

TIREUR 1 : Nom

Prénom

Date naissance

Catégorie FFTIR.....

TIREUR 1 : Nom

Prénom

Date naissance

Catégorie FFTIR.....

Nombre de repas réservés : X10 euros =

Total du règlement :

Correspondant pour l'équipe :

Nom et Prénom

Tel

GSM

Courriel